



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2014 - Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PART ÉLEVÉE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus de trois quarts des salariés de la branche travaillent à temps complet.



STABILITÉ DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL



Le taux de salariés à temps partiel évolue peu sur la période.



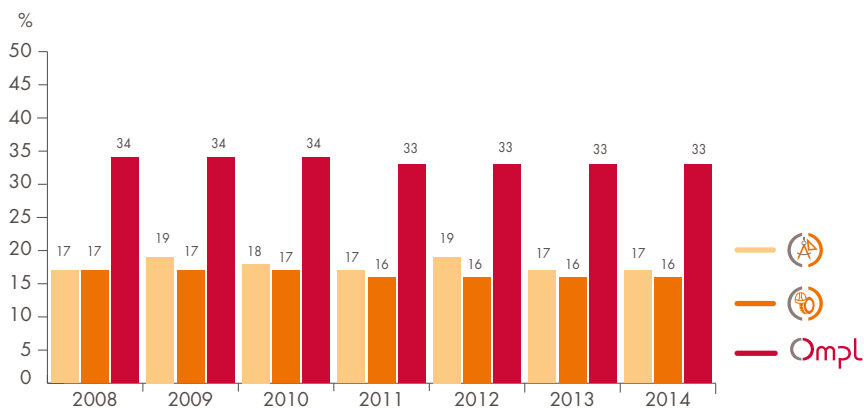
FÉMINISATION DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes.

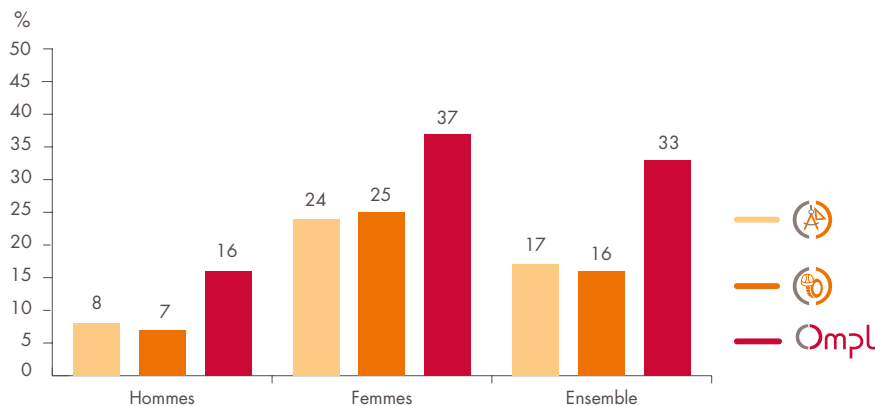
Répartition des salariés par durée du temps de travail

Durée du temps de travail			Ompl
Temps complet	83,29 %	84,33 %	66,92 %
Temps partiel	16,71 %	15,67 %	33,08 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %

Évolution du taux de salariés à temps partiel



Part de salariés à temps partiel en fonction du genre



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



Entreprises d'architecture



PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le travail à temps partiel concerne plus d'un quart des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 15 points à celui des salariés de moins de 35 ans.



EMPLOYÉS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

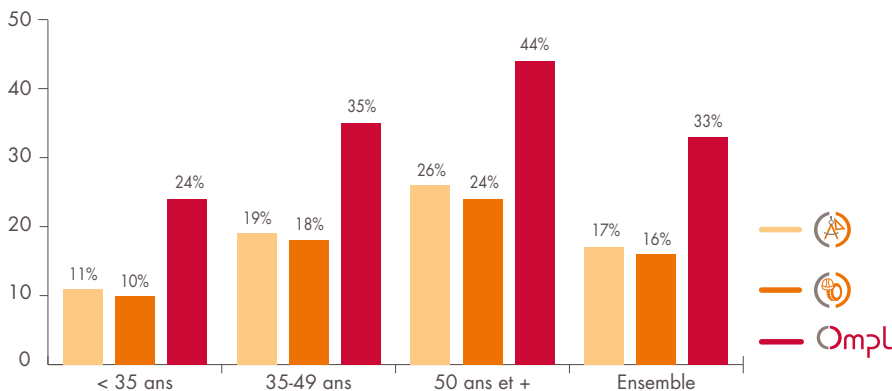
Le temps partiel est plus développé chez les employés. Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les cadres.



DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

La part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie notablement d'une région à l'autre. Il est maximal pour l'Occitanie (22 %) et atteint un minimum pour l'Île-de-France (12 %).

Part de salariés à temps partiel en fonction de la tranche d'âge



Part de salariés à temps partiel par catégorie sociale

Catégories sociales	A	B	Ompl
Cadres	12,62 %	12,81 %	32,49 %
Professions intermédiaires	13 %	10,40 %	26,94 %
Employés	29,24 %	27,43 %	33,20 %
Ouvriers	22,63 %	19,27 %	60,34 %
Ensemble	16,71 %	15,67 %	33,08 %

Part de salariés à temps partiel par région

Régions	A	B	Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	18,53 %	17,65 %	36,89 %
Bourgogne-Franche-Comté	18,99 %	16,36 %	37,31 %
Bretagne	19,68 %	17,21 %	34,05 %
Centre-Val de Loire	18,36 %	15,53 %	31,62 %
Corse	17,18 %	12,45 %	28,33 %
DOM	13,16 %	11,84 %	23,85 %
Grand Est	17,77 %	15,61 %	36,59 %
Hauts-de-France	14,83 %	14,09 %	36,41 %
Île-de-France	12,37 %	12,33 %	26 %
Normandie	18,38 %	14,45 %	34,57 %
Nouvelle-Aquitaine	18,33 %	15,42 %	32,93 %
Occitanie	21,69 %	18,85 %	36,35 %
Pays de la Loire	21,05 %	18,11 %	35,16 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19,96 %	18,25 %	34,23 %
Ensemble	16,71 %	15,67 %	33,08 %